



Aubenas-les-Alpes

## **Compte rendu de la séance du mardi 12 juillet 2022**

Secrétaire(s) de la séance:

Olivier TURPAULT

### **Ordre du jour:**

- Adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagne
- Mise en place d'un échéancier de paiement à la communauté de commune
- Renouvellement de la ligne de trésorerie
- Mise en place d'un prêt relais
- Nouveau locataire logement T2
- Bilan chambre régionale des comptes
- Subventions à vérifier
- Décision du conseil municipal concernant l'annulation définitive de la concession du colombarium
- Demande d'ouverture de compteur d'eau
- Recrutement d'un(e) nouveau(elle) secrétaire
- Questions diverses

### **Délibérations du conseil:**

#### **Vote de crédits supplémentaires - aubenas ( DE 2022 024)**

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	11783.69	
6156	Maintenance	-2000.00	
701249	Reverst redevance pollut° origine domest	2000.00	
002	Résultat de fonctionnement reporté		11783.69
<b>TOTAL :</b>		<b>11783.69</b>	<b>11783.69</b>

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
203 - 64	Frais d'études, recherche, développement	4000.00	
2131	Bâtiments publics	-4000.00	
2131	Bâtiments publics	11783.69	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		11783.69
<b>TOTAL :</b>		<b>11783.69</b>	<b>11783.69</b>
<b>TOTAL :</b>		<b>23567.38</b>	<b>23567.38</b>

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Fait et délibéré à AUBENAS LES ALPES, les jour, mois et an que dessus.

Remboursement de matériel GUILLERMIN juillet 2022 ( DE 2022 027)

VU l'achat de matériels à la société L'ENTREPOT DU BRICOLAGE réalisé par Madame Sylvie MARTELLI, agissant en tant que maire de la commune d'Aubenas les Alpes ;

VU le montant de la dépense de 32,55 € ;

CONSIDERANT que Monsieur GUILLERMIN a réalisé cette dépense pour la commune en payant avec ses derniers personnels ;

Le Conseil Municipal,

DECIDE de rembourser la somme de 32,55 € à Monsieur Stéphane GUILLERMIN ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tout document inhérent à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire

Sylvie MARTELLI

Remboursement de matériel MARTELLI juillet 2022 ( DE 2022 028)

VU les achats de matériels aux sociétés INTERMARCHE, IKEA, BOTANIC, MULTISERVICES FORCALQUIER et L'ENTREPOT DU BRICOLAGE réalisés par Madame Sylvie MARTELLI, agissant en tant que maire de la commune d'Aubenas les Alpes ;

VU le montant total des dépenses s'élevant à 255,4 € ;

CONSIDERANT que Madame MARTELLI a réalisé cette dépense pour la commune en payant avec ses derniers personnels ;

Le Conseil Municipal,

DECIDE de rembourser la somme de 255,4 € à Madame Sylvie MARTELLI ;

AUTORISE Monsieur Stéphane GUILLERMIN, Premier Adjoint, à signer tout document inhérent à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire  
Sylvie MARTELLI

#### Renouvellement de la ligne de trésorerie ( DE 2022 029)

Madame le Maire informe le Conseil municipal que pour les besoins ponctuels de trésorerie de la Commune, il est nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie.

Cette présente délibération annule et remplace la précédente du même nom.

Le Crédit Agricole a fait la proposition suivante :

- ◆ Renouvellement Ligne de trésorerie
- ◆ Plafond : 20.000 €
- ◆ Durée : un an
- ◆ Taux facturé : Euribor 3 mois moyenné (flooré à zéro) + marge 0,70%
- ◆ Base de calcul des intérêts : 365 jours
- ◆ Facturation trimestrielle des intérêts, en fonction de l'utilisation.
- ◆ Montant minimum d'un tirage : 5.000 €
- ◆ Commission de confirmation : 0,20% du plafond soit 40 €
- ◆ Pas de frais de dossier ni de parts sociales

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- ◆ Décide de renouveler la ligne de trésorerie de 20.000 € auprès du Crédit Agricole aux conditions énumérées ci-dessus ;
- ◆ Décide d'affecter le montant de cette ligne de trésorerie au paiement des factures liées aux dépenses courantes de fonctionnement de la commune;
- ◆ Mandate Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette ligne de trésorerie et s'engage à inscrire au budget la somme nécessaire à son remboursement et au règlement des intérêts.

Fait et délibéré, le jour, mois et an susdits.  
Mme le Maire, Sylvie MARTELLI